

**Services d'impression et de reprographie pour la section du contentieux des affaires civiles et le portefeuille des services du droit fiscal du ministère de la Justice Canada (JUS) dans la région de la capitale nationale (RCN)
DOC 1000029756 - MODIFICATION 001**

PARTIE 1 : Questions et réponses

Question 1	Serait-il possible d'effectuer le travail dans les locaux du ministère de Justice Canada ou est-il obligatoire d'avoir notre propre site sur place pour la numérisation et l'impression de documents ? Nous avons la capacité d'apporter notre équipement sur site pour une solution complète de bout en bout afin d'éliminer les risques d'expédition inutiles et de réduire les risques de danger.
Réponse 1	Non, il n'y a pas d'espace disponible pour que les travaux soient effectués dans les locaux du ministère de Justice Canada.

PARTIE 2 : Modification à la DOC

Le contenu de la DOC n'est pas modifié à la suite des questions et réponses ci-dessus.